|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 1**  | **Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)** |

1. **Des missions confortées**

Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires des RASED travaillent collectivement afin d’apporter des réponses aux élèves des écoles maternelles et primaires pour prévenir ou remédieraux difficultés scolaires persistantes, qui résistent aux aides apportées par l’enseignant. Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment des trois premiers cycles de l’école. Les enseignants spécialisés et les psychologues sont également mobilisables en appui et en accompagnement des équipes, notamment dans la relation et les entretiens avec les familles.

Trois types d’acteurs interviennent, ayant chacun leurs spécificités :

* Le maître E (enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option E) assure des aides spécialisées à dominante pédagogique à destination des élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.
* Le maître G (enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option G) assure des aides spécialisées à dominante rééducative à destination des élèves dont il faut faire évoluer les rapports aux exigences de l’école, instaurer ou restaurer leur investissement dans les tâches scolaires.
* Le psychologue scolaire apporte l’appui de ses compétences pour la prévention des difficultés scolaires, et pour la conception, la mise en œuvre et l’évaluation des mesures d’aide individuelle ou collective au bénéfice des élèves en difficulté. Il facilite l’inclusion des jeunes enfants handicapés. Il utilise les outils psychologiques nécessaires à la compréhension des situations des élèves concernés, en concertation avec les parents.
1. **Une cartographie à définir**

Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires des RASED ainsi réaffirmées et précisées, leur positionnement doit être redéfini afin de mieux cibler leurs actions et surtout d’organiser l’aide aux élèves en difficulté au meilleur niveau en fonction des besoins locaux.

Une cartographie des postes sera réalisée à l’échelle départementale, après avis du comité technique, en fonction de critères pertinents (éducation prioritaire, nombre d’élèves…) en concertation avec les IEN et les conseils d’école.

Trois propositions sont avancées :

* La **réaffirmation des trois spécialités** des RASED et d’un temps de **travail en commun** (intégré aux 108 heures annuelles pour les maîtres E et G) pour articuler leurs actions au niveau de la circonscription, en lien avec les autres dispositifs d’aide.
* La nécessité de **positionner chacun des acteurs au niveau le plus pertinent** (école ou circonscription) afin d’assurer le pilotage le plus efficace du dispositif.
* Un **travail académique sur la carte des postes** et une **remise en route de la formation** pour répondre aux vacances de postes.